

économie
de proximité

le territoire à
chaleur ajoutée

création
d'entreprise

TRANSPORT ET
DEPLACEMENTS

aménagement
sanitaire



14 mars 2017

FOCUS

*Notre territoire
en mouvement*

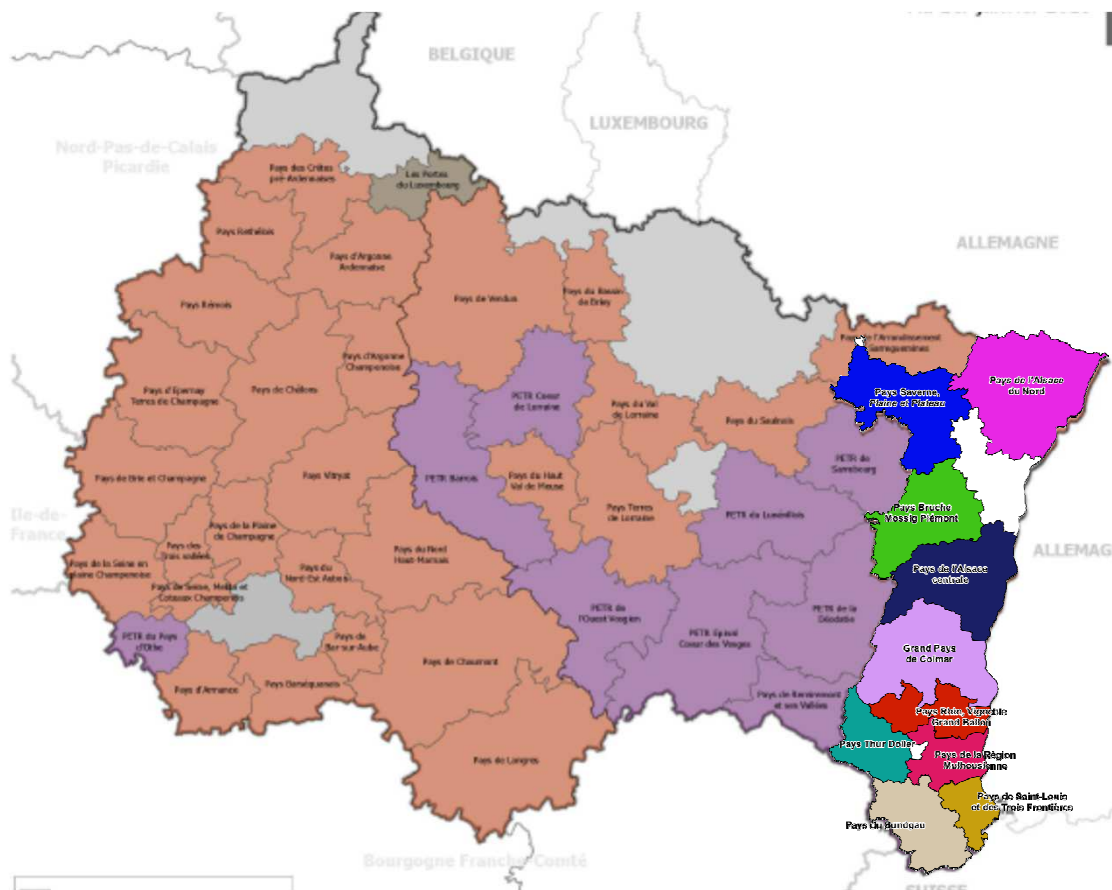


TOURISME

bâtiment
performant



Tout est relatif...



Le PSPP était à l'Ouest

il passe à l'Est





Notre territoire dans cette grande Région

<http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/atlas/>

le territoire à
chaleur  ajoutée



MAISON DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
DE SAVERNE

Saverne, Plaine et Plateau, le territoire à
chaleur  ajoutée



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national "Emploi
et Inclusion" 2014-2020

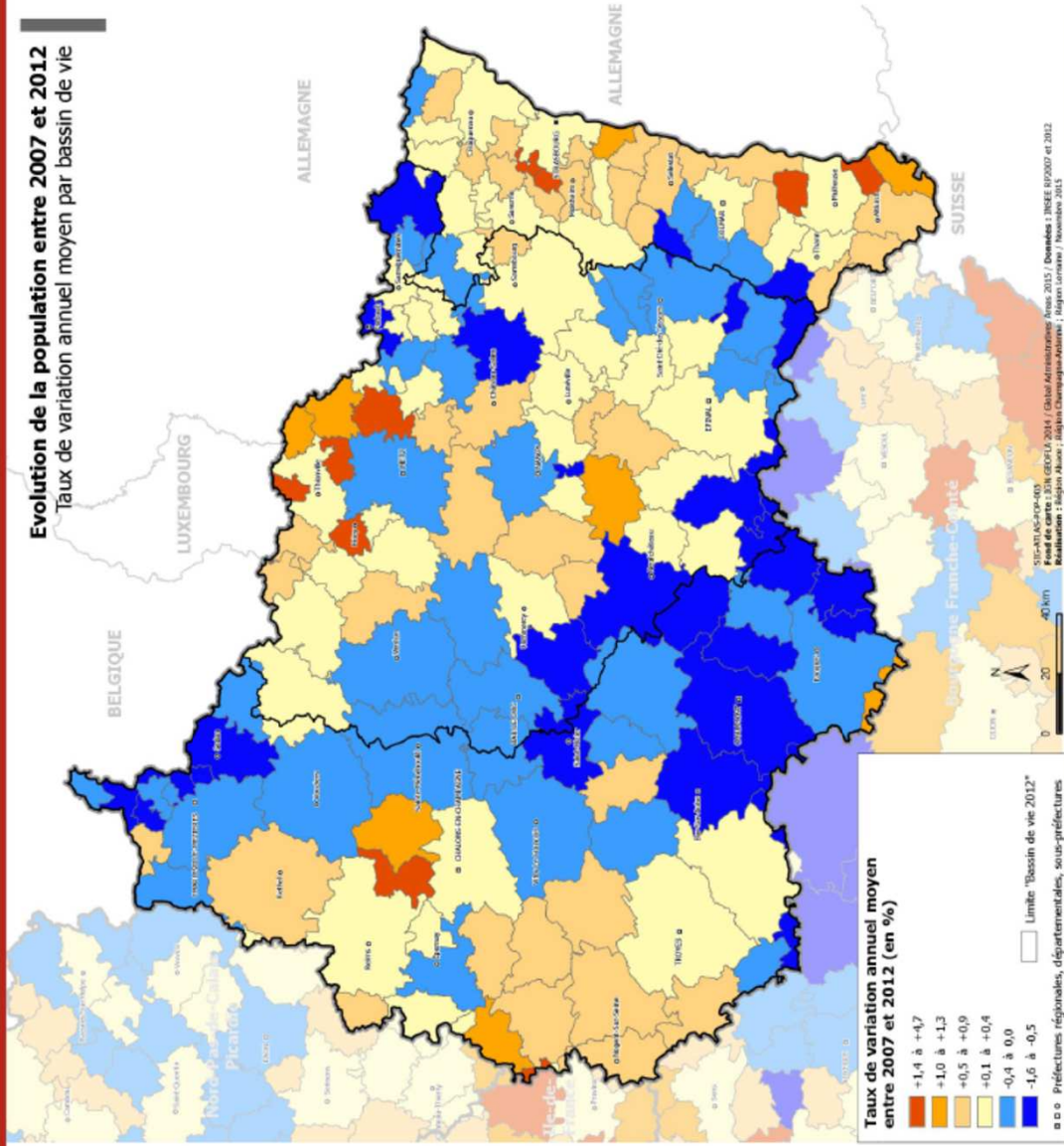
www.paysdesaverne.fr



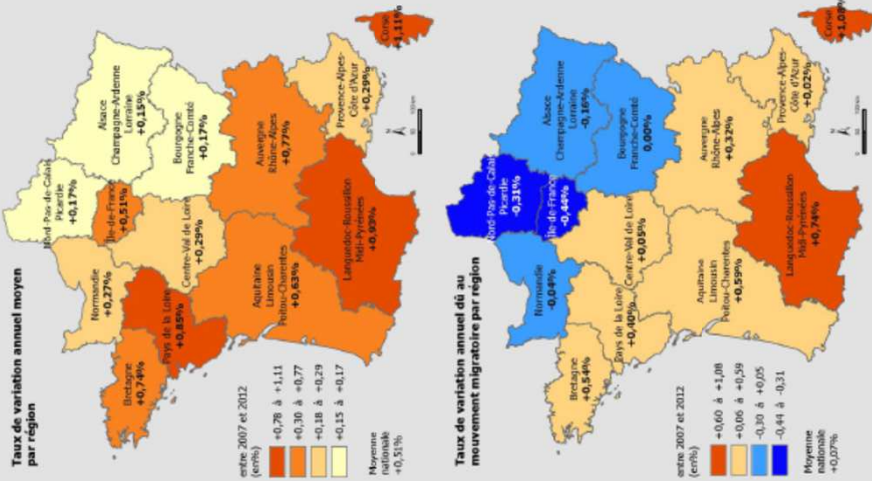
Population

Evolution de la population entre 2007 et 2012

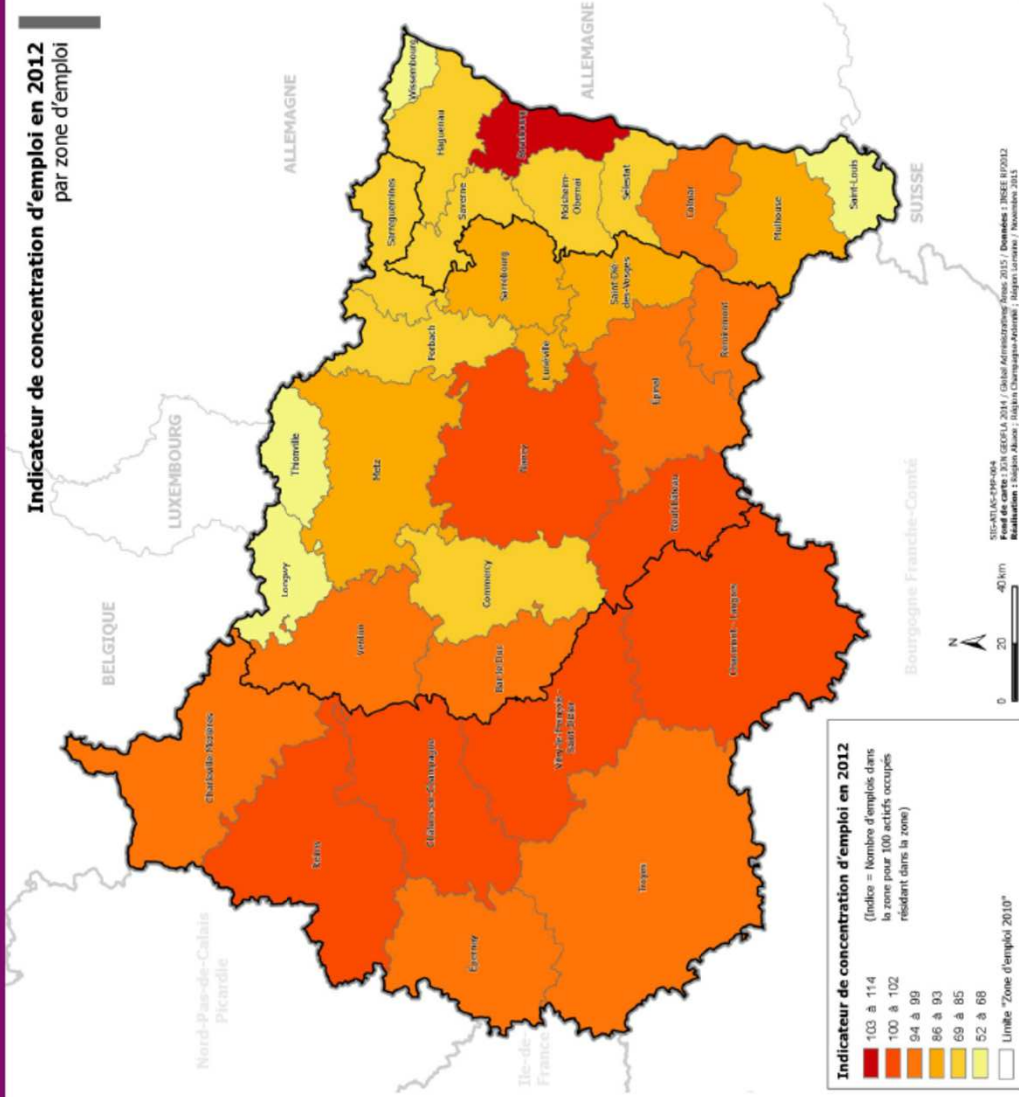
Taux de variation annuel moyen par bassin de vie



De 2007 à 2012, la population de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a augmenté de 0,77% soit une évolution annuelle de +0,15%. Cette légère hausse est nettement inférieure à la croissance nationale (0,51% par an) du fait d'un mouvement migratoire défavorable.



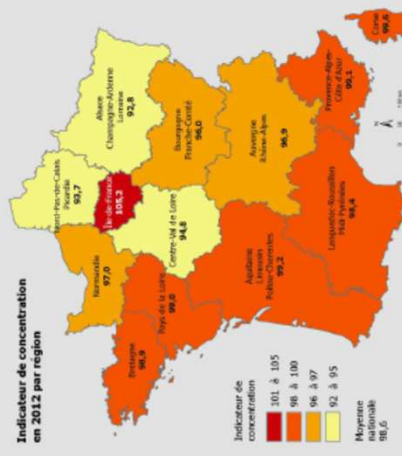
Indicateur de concentration d'emploi en 2012 par zone d'emploi



92,8 emplois pour 100 actifs occupés résidant en Alsace
Champagne-Ardenne Lorraine

L'indice de concentration d'emploi permet de mesurer la capacité d'un territoire à offrir un nombre d'emplois suffisant. Avec 2 123 842 emplois au lieu de travail et 2 289 072 actifs résidents, la région compte moins d'emplois que d'actifs et occupe la dernière place derrière la région Nord-Pas-de-Calais Picardie. Lorsque cet indicateur est faible, il traduit la fragilité du territoire avec des risques de chômage élevé, des déplacements domicile-travail importants et, en particulier, une dépendance de la dynamique d'emploi dans les zones frontalières.

Indicateur de concentration en 2012 par région

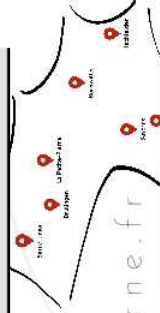


Emploi et active en 2012

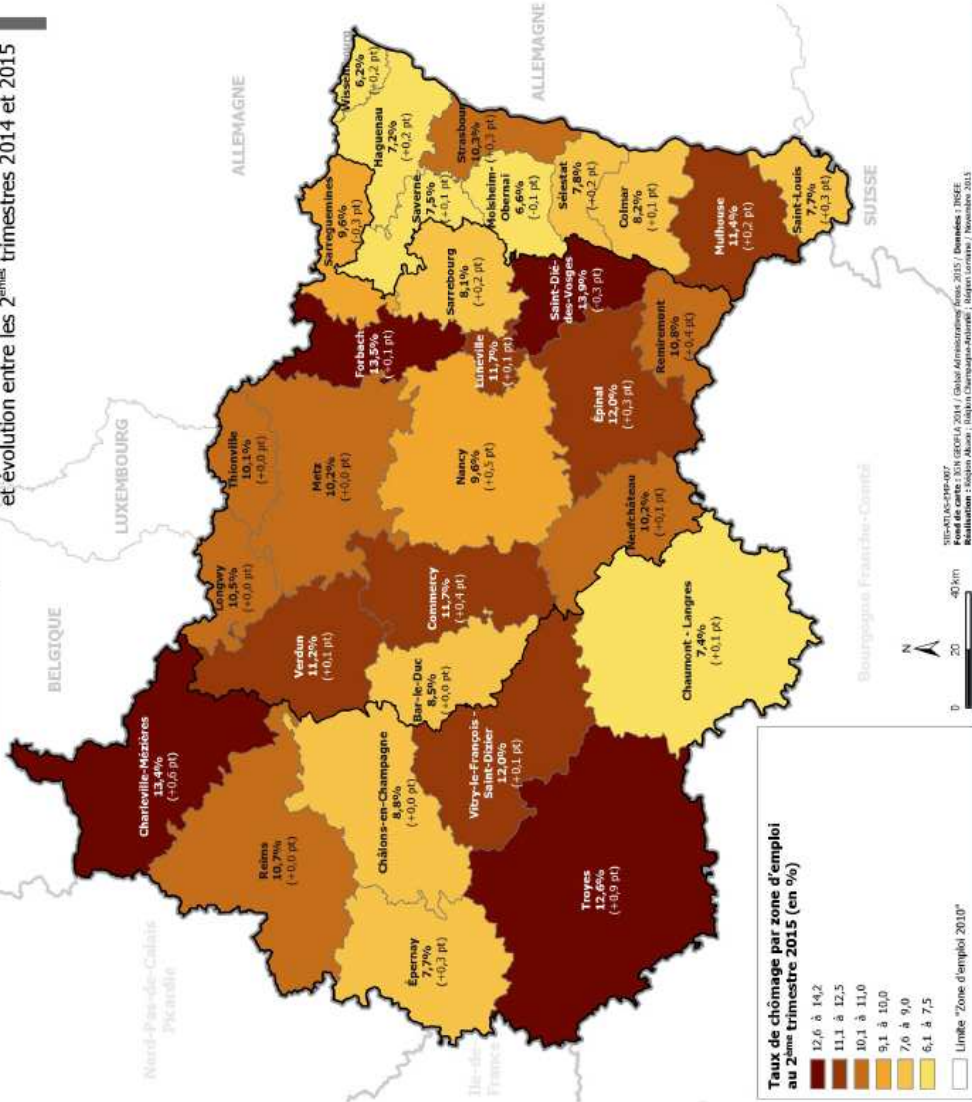
	Nombre d'emplois dans la zone	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	Indicateur de concentration	Taux d'activité des 15 ans ou plus (en%)
Alsace	749 715	802 298	93,3	60,0
Champagne-Ardenne	510 416	534 732	99,2	56,5
Lorraine	843 712	951 042	88,7	56,7
La région	2 123 842	2 289 072	92,8	57,8
France métropolitaine	25 771 470	26 152 076	96,5	57,8
France	26 338 468	26 719 442	96,6	57,9

Définition : L'indicateur de concentration d'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur un territoire et les actifs ayant un emploi qui résident sur le territoire. Cet indicateur permet ainsi d'informer sur l'attractivité du territoire. Au niveau communal par exemple, quand le nombre d'emplois sur le territoire de la commune est inférieur au nombre d'actifs résidents y ayant un emploi, cette commune est qualifiée de résidentielle.

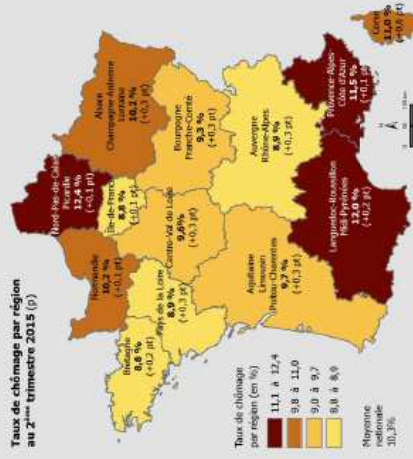
Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



Taux de chômage localisés par zone d'emploi au 2^{ème} trimestre 2015 et évolution entre les 2^{èmes} trimestres 2014 et 2015



10,2% de chômage en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Au deuxième trimestre 2015, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 10,2% de la population active pour la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine alors que la moyenne nationale est de 10,3% (France métropolitaine 10,0%).



Évolution du taux de chômage trimestriel

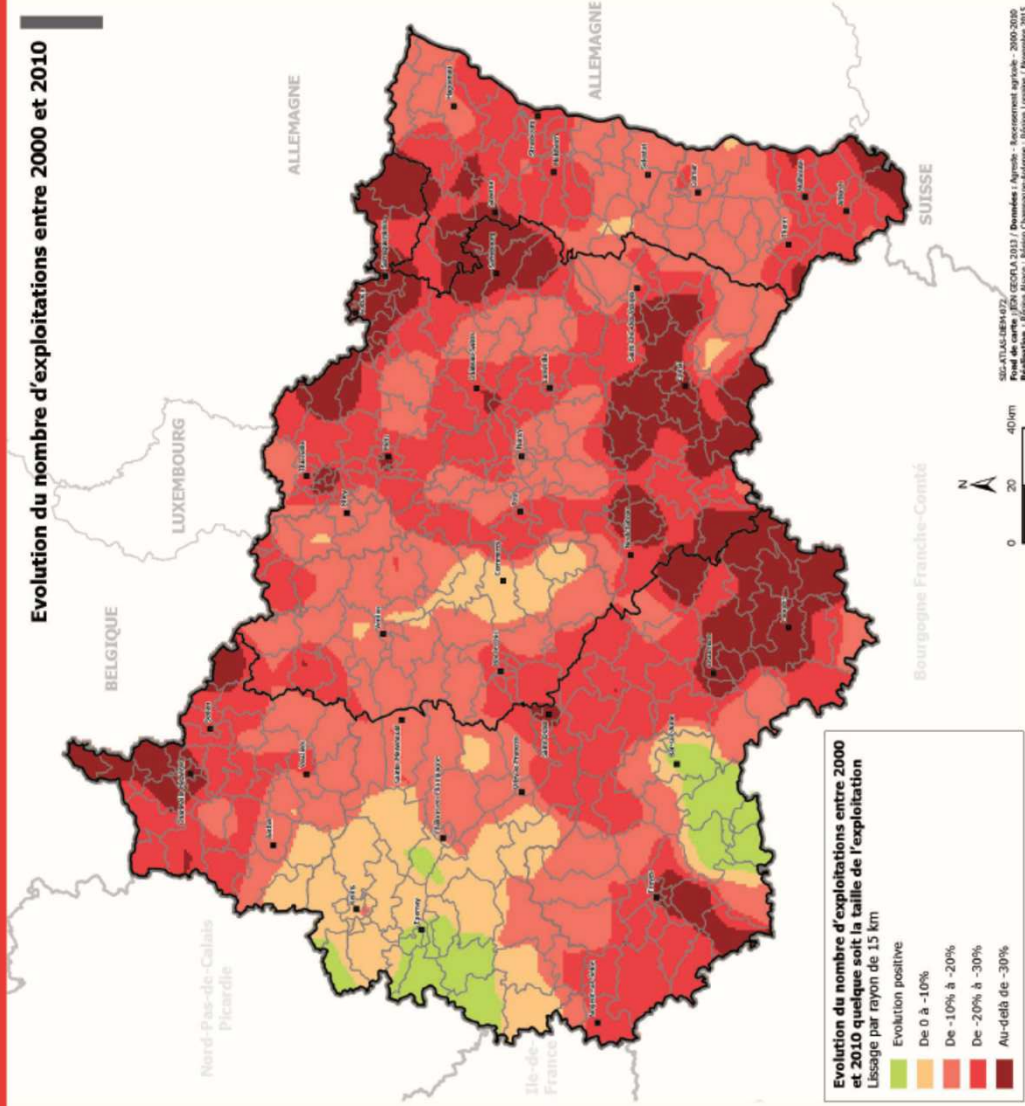
15 ans ou plus	Année 2014		Année 2015	
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre
Alsace	9,0	9,0	9,2	9,2
Champagne-Ardenne	10,6	10,6	10,9	10,9
Lorraine	10,5	10,4	10,6	10,5
La région	10,0	9,9	10,2	10,1
France métropolitaine	9,8	9,7	10,0	10,0

Définition : Un « **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne en âge de travailler (âgée de 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine donnée, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois) ».

La part des chômeurs au sein de la population totale diffère et est inférieure au taux de chômage, qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes en activité (en emploi ou au chômage).



Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010



Une évolution du nombre d'exploitations qui suit la tendance nationale

Comme dans les autres régions françaises, le nombre d'exploitations agricoles a diminué entre 2000 et 2010, les petites et moyennes structures étant les plus touchées. Seule la zone viticole en appellation Champagne connaît une tendance inverse avec une augmentation du nombre d'exploitations sur la période 2000 à 2010.

Cette disparition de structures s'est traduite par un agrandissement significatif de la surface agricole moyenne par exploitation.

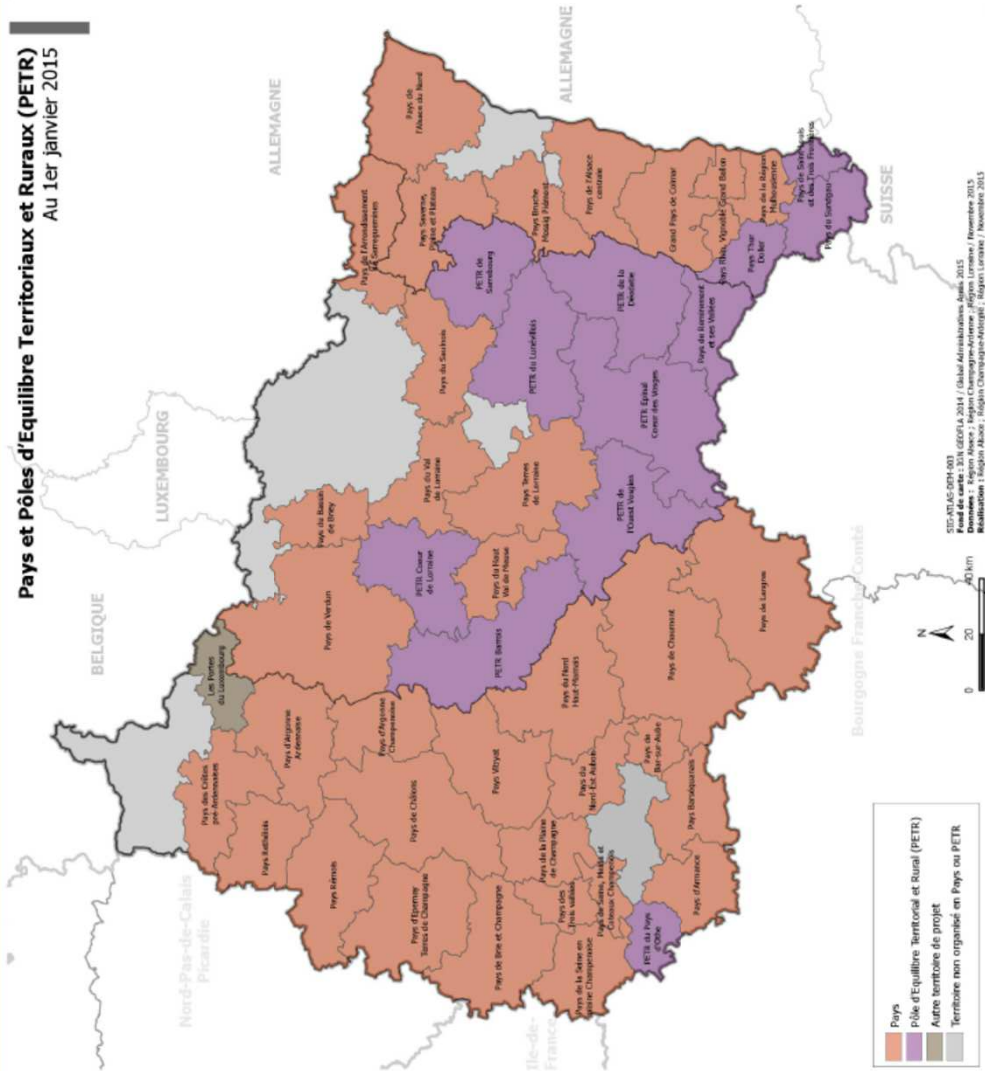
En une décennie, un tiers des effectifs a disparu, soit 43% des équivalents temps plein. Toutefois, les salariés permanents hors main d'œuvre familiale assurant 14% du travail agricole permanent, soit une légère progression par rapport à l'année 2000.

Le secteur agricole de la nouvelle région génère l'équivalent de plus de 75 000 emplois à temps complet, dont plus d'un tiers est lié aux exploitations viticoles spécialisées.

En 2010, la région comprend 104 000 actifs permanents agricoles, dont 69 000 hors exploitations viticoles spécialisées. L'essentiel de la main d'œuvre agricole hors viticulture est fournie par les chefs d'exploitation et coexploitants. Ils représentent 70% des unités de travail annuel (UTA).

Sources AGRISTE mars 2015

Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) Au 1er janvier 2015



SDR 2015 004-001
 Données : Région Alsace / Région Champagne-Ardenne / Région Lorraine / Novembre 2015
 Réactualisation : Région Alsace / Région Champagne-Ardenne / Région Lorraine / Novembre 2015

86% du territoire couvert par des Pays ou des Pôles Territoriaux

Au 1er janvier 2015, la région compte **35 Pays** et **12 Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux** (PETR), couvrant 86% du territoire (moyenne nationale 80%) et représentant 62% de la population (contre 50% au niveau national).

Les Pays/PETR - des territoires de projet

Un Pays désigne un territoire de projet caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale", un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises ou encore des associations autour d'un projet commun de développement. Il constitue un **niveau privilégié de partenariat et de contractualisation** avec le niveau régional qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local.

De la LOADDT à la loi de réforme des collectivités de décembre 2010

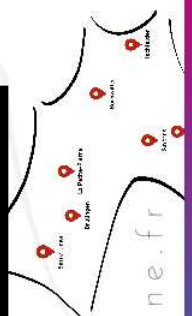
C'est la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 ("Loi Pasqua-Hoeffel") qui consacre juridiquement la notion de Pays. La loi du 25 juin 1999 ("Loi Voynet") est venue compléter et préciser ce texte, donnant un essor important aux projets de Pays. Enfin, la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 encadre la procédure de constitution d'un Pays. Les communes et groupements concernés, élaborent, en association avec un conseil de développement, le projet de développement durable du Pays. Ils délibèrent pour approuver le projet et le périmètre du Pays. C'est l'accord des élus sur le projet commun qui fonde le Pays. Le périmètre du Pays est donc le résultat du projet et non un préalable.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ne permet plus la création de Pays mais ne remet pas en cause les démarches et structures existantes.

La loi MAPTAM de janvier 2014 crée le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

L'article 79 de la loi de MAPTAM crée le "Pôle d'équilibre territorial et rural" (PETR) en substitution des "Pays" et en parallèle des métropoles. Il regroupe plusieurs EPCI à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte fermé et préfigure l'avenir des Pays qui font donc l'objet d'une nouvelle reconnaissance de la part du législateur. Le PETR élabore un projet de territoire pour le compte des EPCI qui le composent, avec la collaboration possible du conseil départemental ou régional. Ce projet définit "les conditions du développement économique, écologique, culturel et social du territoire". Pour sa mise en oeuvre, le pôle conclut avec ses membres et le cas échéant, avec le conseil départemental ou régional, une convention territoriale ayant pour objet de déterminer les missions déléguées au pôle par les EPCI membres et le cas échéant par le conseil départemental ou régional pour être exercées en leur nom. Enfin, le PETR peut constituer le cadre de contractualisation avec la Région ou le Département de politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Région ALSACE
 CHAMPAGNE-ARDENNE
 LORRAINE





Quelques tendances pour l'Alsace

<http://www.oref-alsace.org>

le territoire à
chaleur  ajoutée



MAISON DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
DE SAVERNE

Saverne, Plaine et Plateau, le territoire à
chaleur  ajoutée



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national "Emploi
et inclusion" 2014-2020

www.paysdesaverne.fr



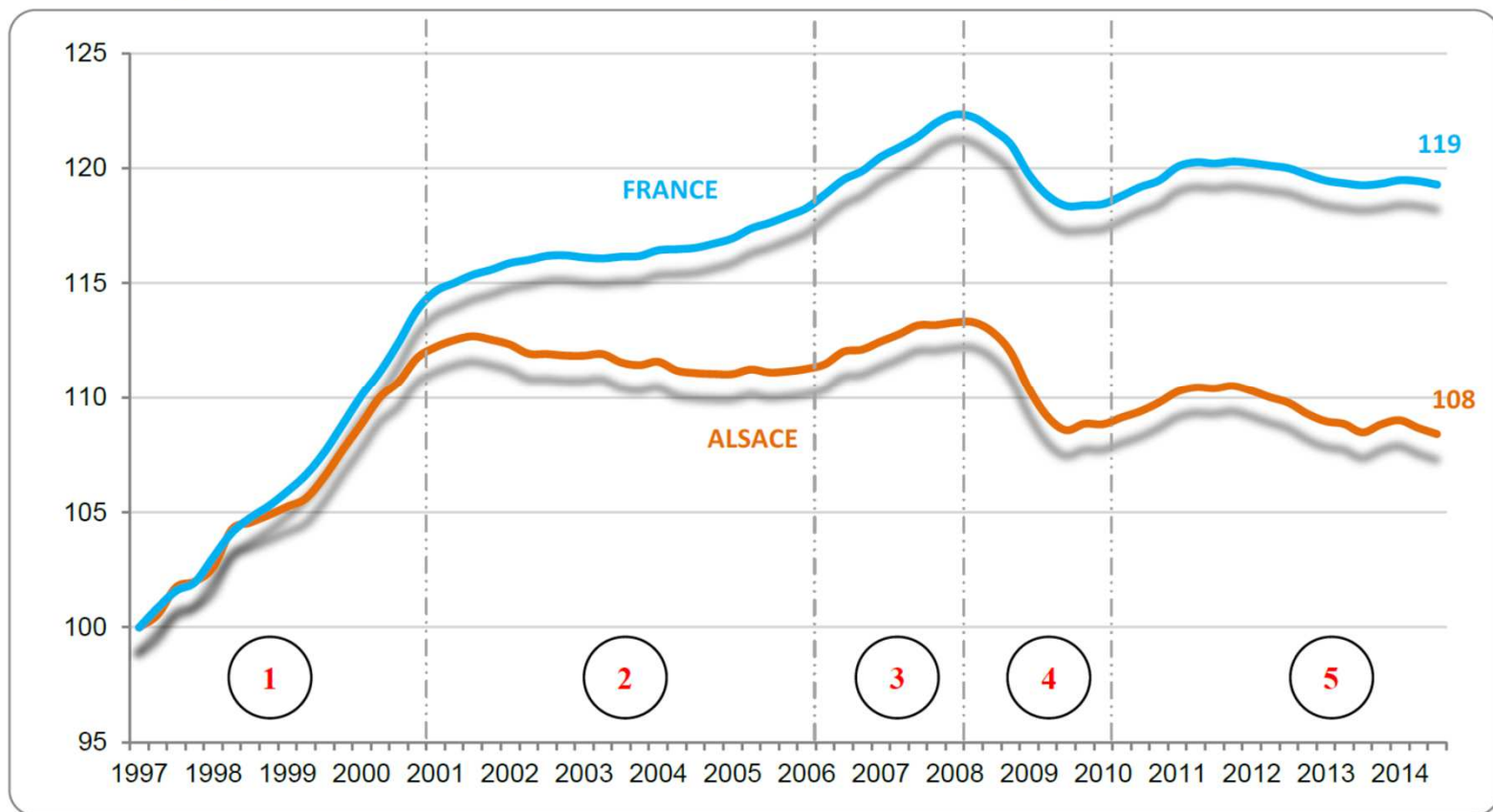
De la relativité des chiffres...

- Un taux de chômage relativement faible
- L'apprentissage, une tradition
- Une industrie forte

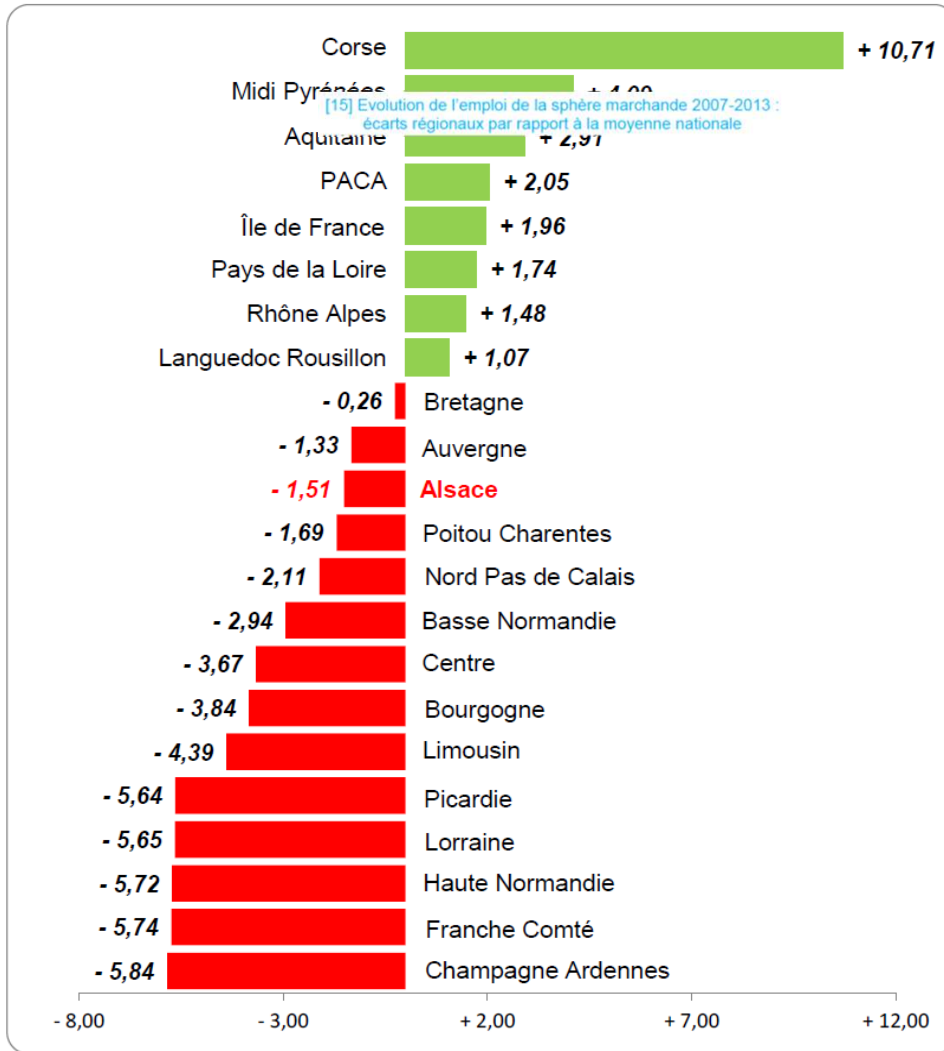


L'Alsace décroche !

[12] Évolution trimestrielle de l'emploi salarié au sein de la sphère marchande - base 100 : 1997 T1

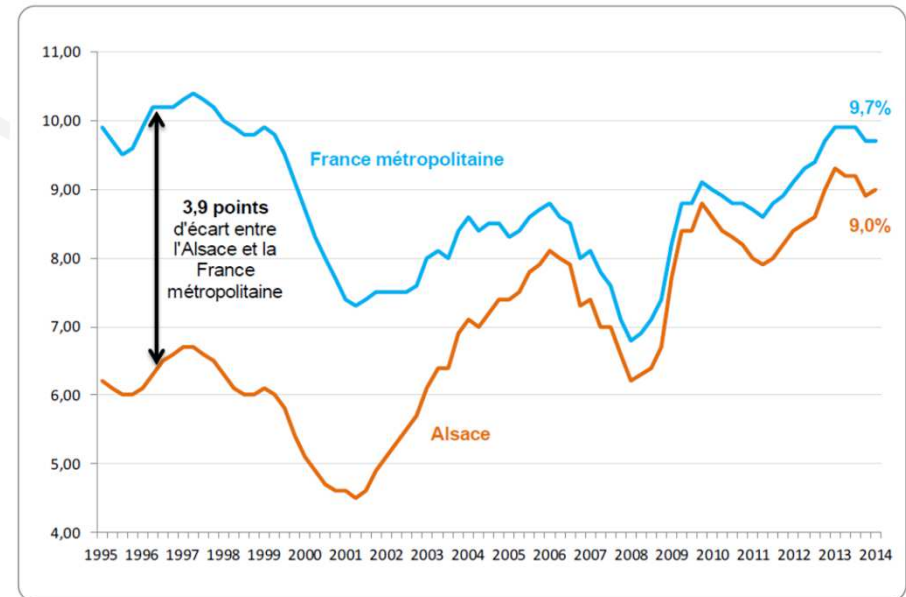


Ca coince dans la sphère marchande...



Source : ACCOSS - URSSAF

...et le chômage progresse



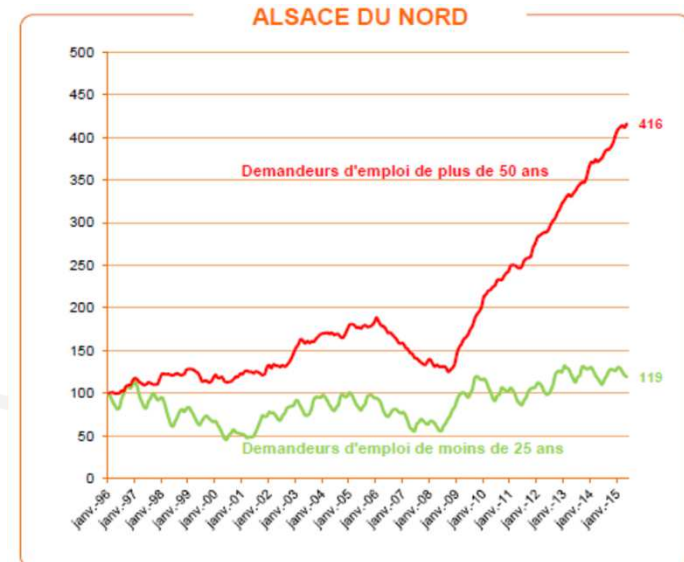
Source : INSEE - Taux de chômage localisé



Chômage

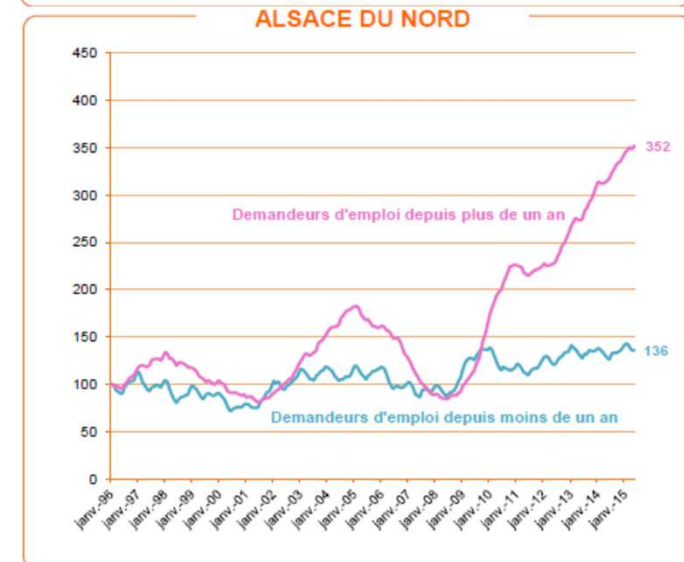
Séniors,
Attention danger !

	2015-T3	2016-T3	var ann.
Lunéville	11,9	11,5	-0,4
Sarrebourog	8,3	8,0	-0,3
Sarreguemines	9,8	9,6	-0,2
Haguenau	7,6	7,2	-0,4
Molsheim-Obernai	6,8	6,5	-0,3
Saverne	7,9	7,6	-0,3
Sélestat	7,8	7,9	0,1
Strasbourg	10,5	10,1	-0,4
Wissembourg	6,3	6,1	-0,2



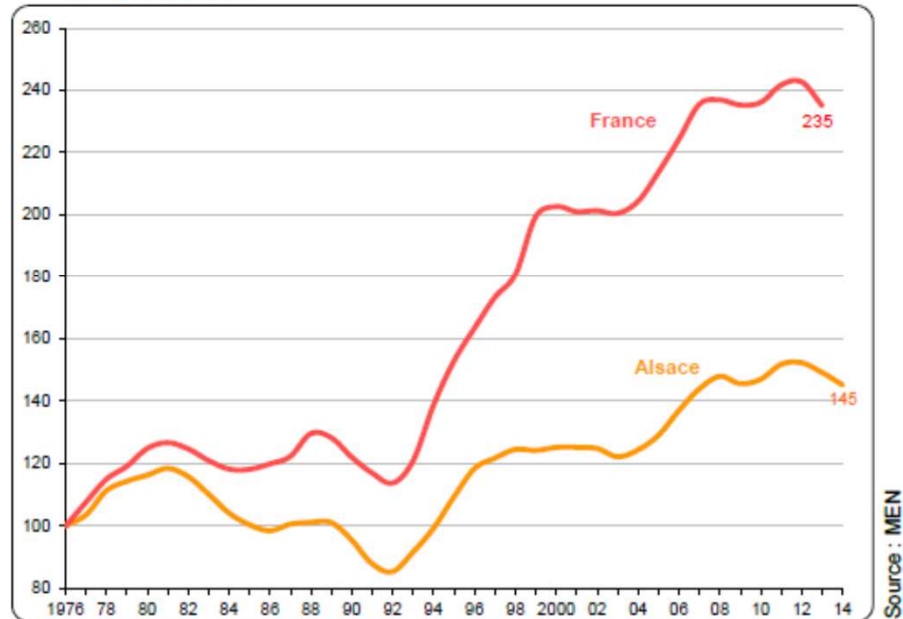
Tx de chômage 3ème trimestre 2016 (en %) et variation annuelle (en pt)

	3T2015	3T2016	variation ann.
<i>France métro.</i>	10.1	9.7	-0.4
<i>Grand Est</i>	10.4	9.9	-0.5
Ardennes	12.7	12.1	-0.6
Aube	12.9	12.6	-0.3
Marne	9.9	9.4	-0.5
Haute-Marne	9.7	9.3	-0.4
Meurthe-et-Moselle	10.3	9.8	-0.5
Meuse	10.2	9.7	-0.5
Moselle	10.6	10.1	-0.5
Bas-Rhin	9.0	8.7	-0.3
Haut-Rhin	10.0	9.7	-0.3
Vosges	12.1	11.2	-0.9

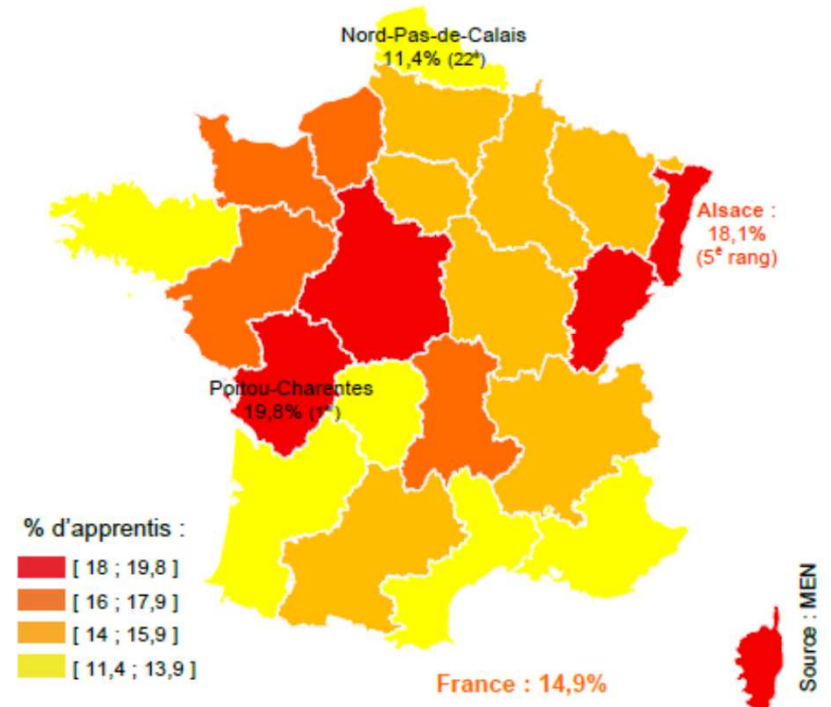


Apprentissage : l'Alsace exemplaire ?

[F6] Evolution des effectifs d'apprentis - Alsace et France (métro+Dom)
Indice 100 en 1976



[F7] Part des apprentis sur effectifs lycéens + apprentis par région - 2013



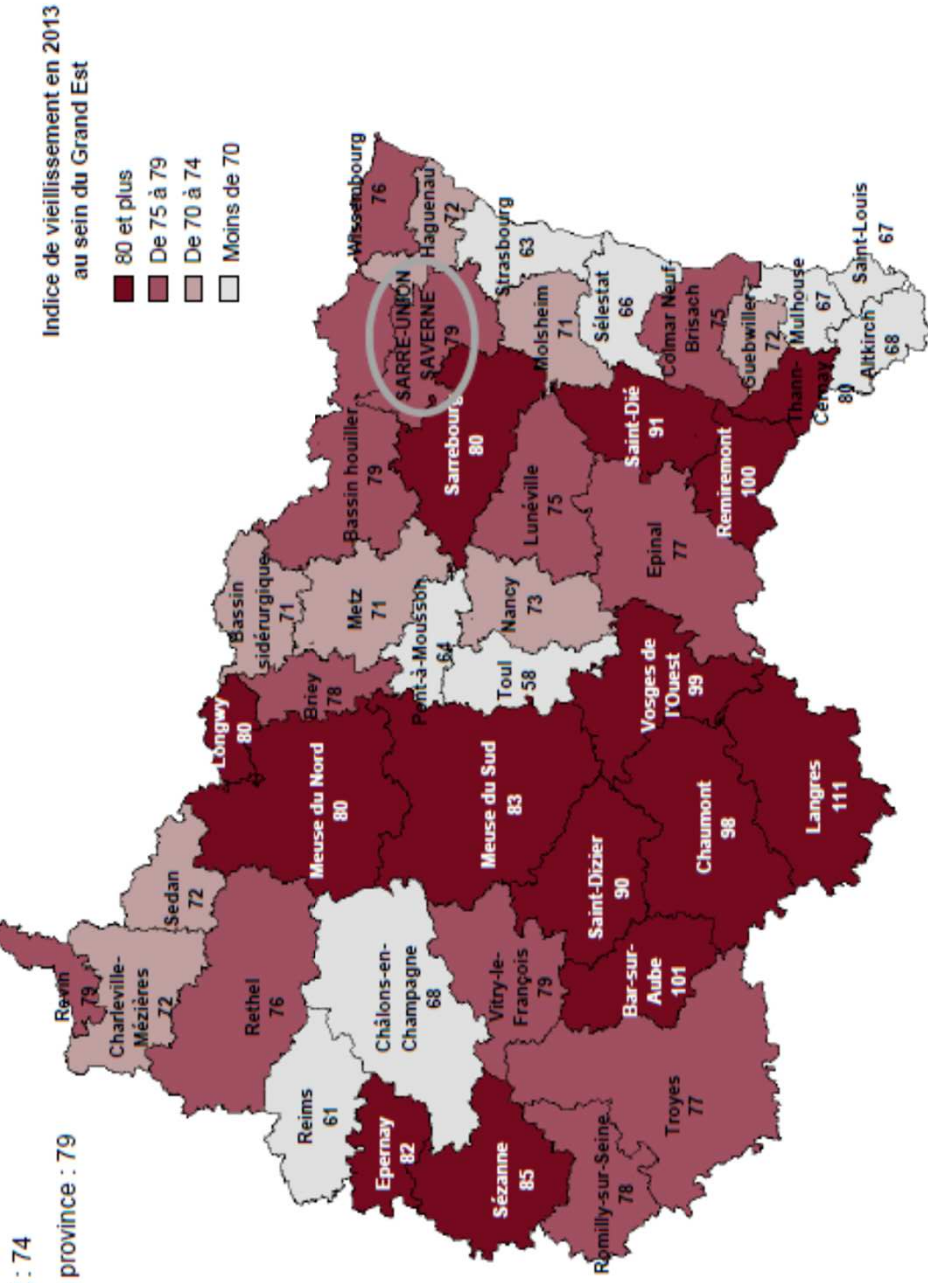
Un 5^{ème} rang national qui n'est peut-être pas une réelle performance

Et chez nous ?

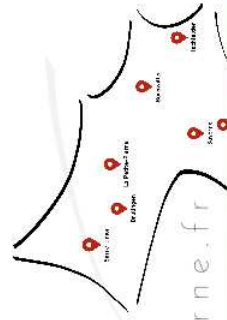
<http://www.oref-alsace.org>



Indice de vieillissement de la population



Sens de lecture : le bassin d'emploi de Sarre-Union Saverne compte 79 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice de vieillissement est élevé, plus la population est vieillissante.
 Source : Insee, RP 2013



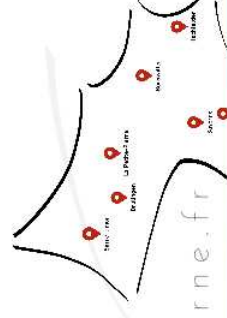
EMPLOI

- Taux d'emploi² global nettement supérieur à la moyenne Grand Est : 68,6 % (62,7 %)
- 48 605 actifs occupés âgés de 15 à 64 ans en 2013 : 2,2 % des actifs occupés du Grand Est
- Part des femmes parmi les actifs occupés égale à la moyenne Grand Est : 46,6 % (47,2 %)
- Age moyen : 41,0 ans (40,8 ans)
- Part des moins de 30 ans : 19,3 % (20,6 %)
- Plus d'ouvriers qualifiés et non qualifiés et une sur-représentation d'actifs occupés dans l'industrie
- Proportionnellement un peu plus de contrats pérennes qu'en moyenne Grand Est

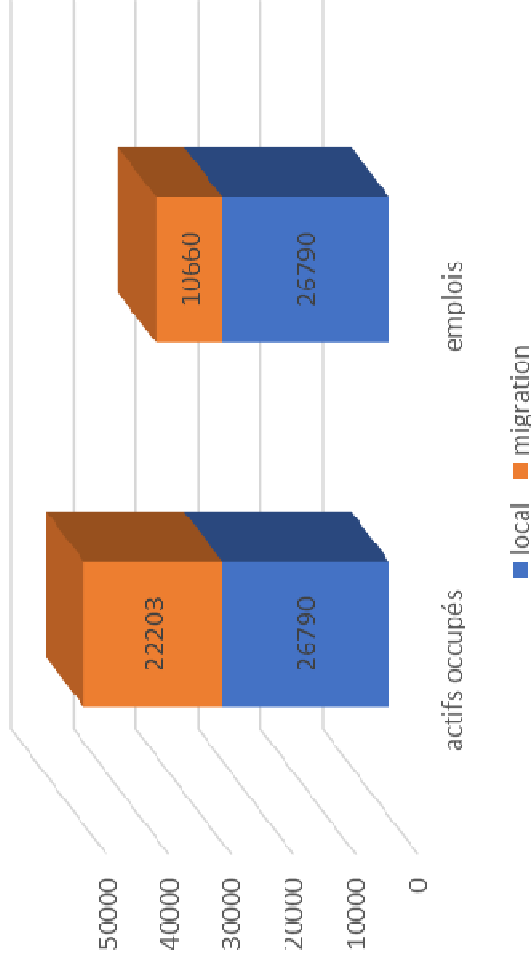
Catégorie socio-professionnelle des actifs occupés

	BE de Sarre-Union Saverne		Grand Est		France de province	
	Nombre	%	%	Evo. 08/13	%	Evo. 08/13
Agriculteurs exploitants	624	1,3%	1,7%	-10,8%	2,1%	-13,0%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 683	5,5%	5,3%	7,2%	6,8%	8,5%
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	5 429	11,1%	13,3%	4,9%	14,2%	9,6%
Professions intermédiaires	11 939	24,4%	25,0%	2,5%	25,5%	4,8%
Employés	13 065	26,7%	28,7%	-1,9%	28,4%	-0,3%
Ouvriers agricoles	459	0,9%	1,0%	1,3%	1,0%	0,2%
Ouvriers non qualifiés	5 784	11,8%	9,8%	-13,5%	8,4%	-11,2%
Ouvriers qualifiés	9 007	18,4%	15,3%	-6,7%	13,6%	-4,4%

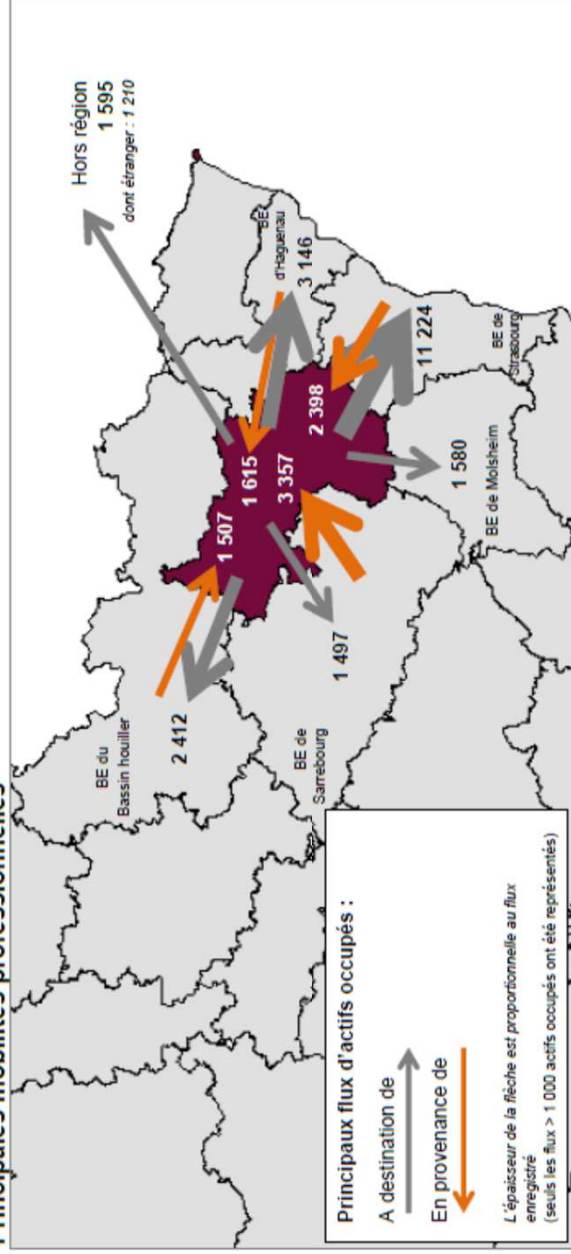
Sources : Insee, RP (champ : actifs occupés de 15 ans ou plus)



mobilités professionnelles

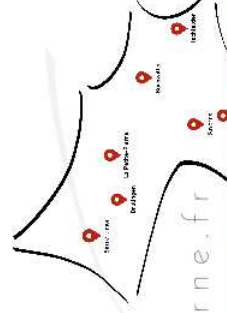


Principales mobilités professionnelles



Sens de lecture : 3 357 actifs occupant leur emploi sur le bassin d'emploi de Sarre-Union Savanne résident dans le bassin d'emploi de Sarrebourg ; 1 595 actifs résidant sur bassin d'emploi de Sarre-Union Savanne occupent leur emploi en dehors du Grand Est, dont 1 210 à l'étranger.

Source : Insee, RP 2013 (champ : actifs occupés de 15 ans ou plus)



TISSU ECONOMIQUE

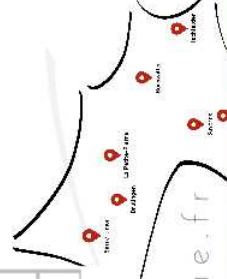
- 26 204 salariés répartis dans 2 717 établissements employeurs en 2015
- Effectif salarié en baisse sur 4 ans : -1,3 % (-3,9 %)
- Surreprésentation des activités industrielles : 35,6 % (22,8 %), notamment dans l'agro-alimentaire et la fabrication d'équipements électriques électroniques et informatiques

Effectifs salariés et établissements employeurs du secteur privé

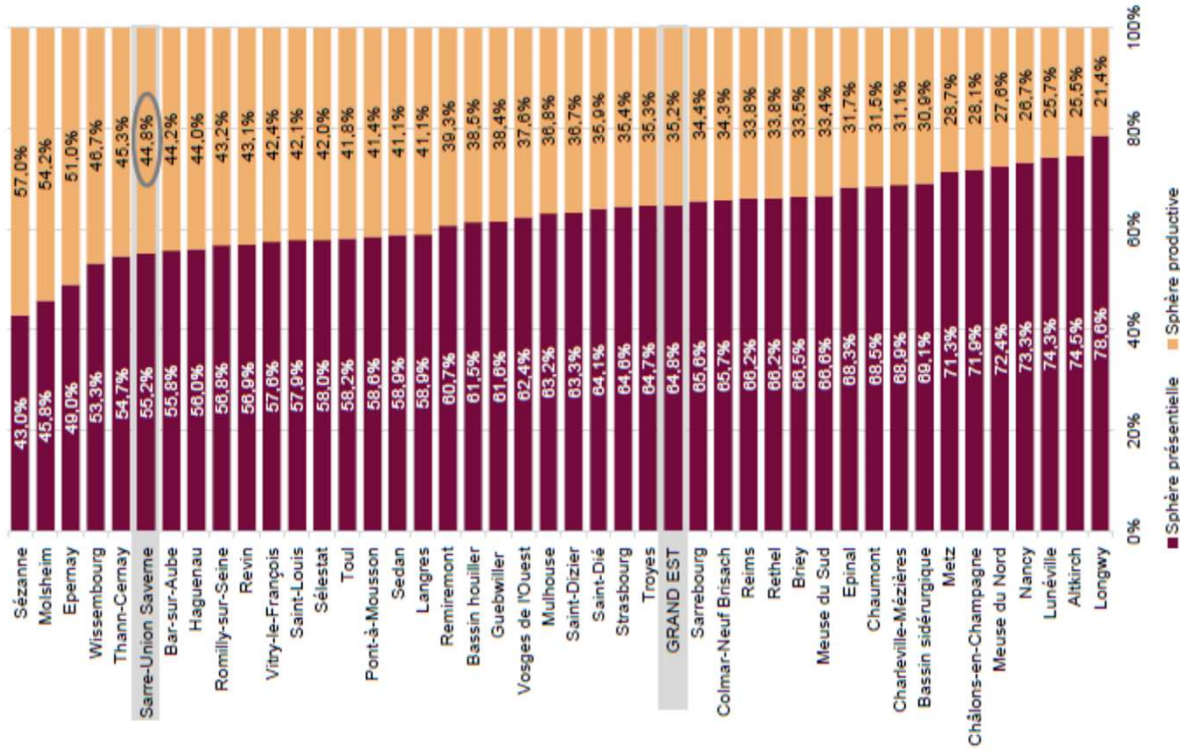
	Effectifs salariés			Evolution sur 1 an	Evolution sur 4 ans	Etab.
	Nombre	%	% Grand Est			
Ensemble, dont :	26 204	100,0%	(100,0%)	0,2%	-1,3%	2 717
Industrie, dont :	9 330	35,6%	(22,8%)	1,7%	1,4%	307
Fabrication de denrées alimentaires	2 318	8,8%	(3,4%)	0,4%	4,2%	101
Fab. équip. électriq., électro., inform.	3 090	11,8%	(3,3%)	0,8%	0,4%	26
Fabrication de matériels de transport	249	1,0%	(2,4%)	ns	ns	6
Fab. d'autres produits industriels*	3 504	13,4%	(11,2%)	-1,5%	-4,1%	146
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets	169	0,6%	(2,4%)	7,0%	3,7%	28
Construction	2 900	11,1%	(7,8%)	-3,5%	-10,0%	429
Commerce, réparat. auto. et moto.	4 329	16,5%	(17,5%)	-3,4%	-5,1%	593
Services, dont :	9 643	36,8%	(51,9%)	1,5%	0,9%	1 386
Transports et entreposage	1 311	5,0%	(7,4%)	0,4%	7,1%	80
Hébergement et restauration	1 132	4,3%	(5,1%)	0,6%	-10,1%	231
Information et communication	88	0,3%	(1,8%)	11,4%	22,2%	27
Activités financières et d'assurance	383	1,5%	(3,2%)	-3,8%	-30,1%	106
Activités immobilières	60	0,2%	(1,0%)	-22,1%	-31,8%	53
Activités scientifiques et techniques, services admin. et de soutien**	3 051	11,6%	(15,2%)	3,5%	-4,3%	330
Admin. publique, enseign., santé humaine et action sociale	2 564	9,8%	(13,9%)	1,1%	15,3%	291
Autres activités de services***	1 054	4,0%	(4,1%)	2,1%	10,3%	268

ns : non significatif

Source : Acoess (données au 31 décembre 2015 – champ : emplois du secteur privé concurrentiel affiliés au régime général)



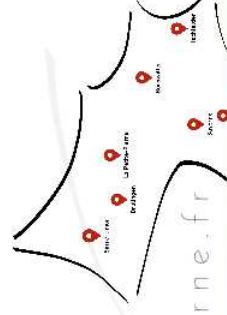
Sphère économique : présenteielle ou productive



Sens de lecture : 44,8 % des effectifs salariés du bassin d'emploi de Sarre-Union Saverne appartiennent à la sphère productive (activités des agences de travail temporaire, fabrication de machines agricoles et forestières, fabrication de matériel de distribution et de commande électrique, vintification...)
Source : Insee CUAP au 31 décembre 2014

le territoire à
chaleur ajoutée

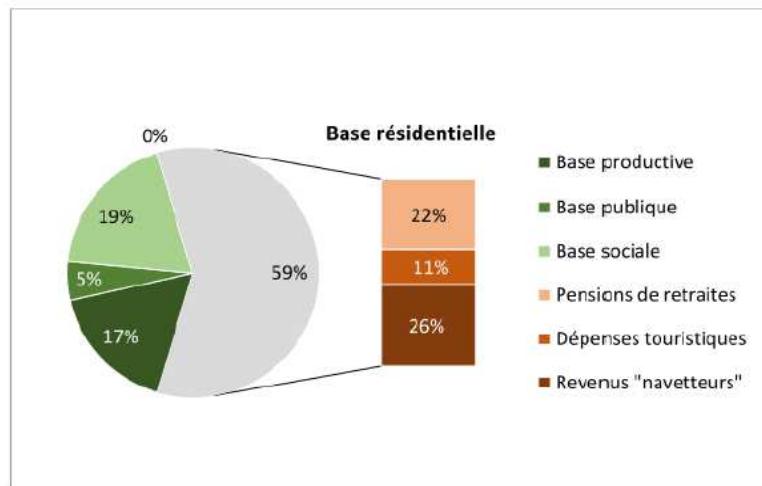
www.paysdesaverne.fr



Où sont les marges de manœuvre ?

revenus

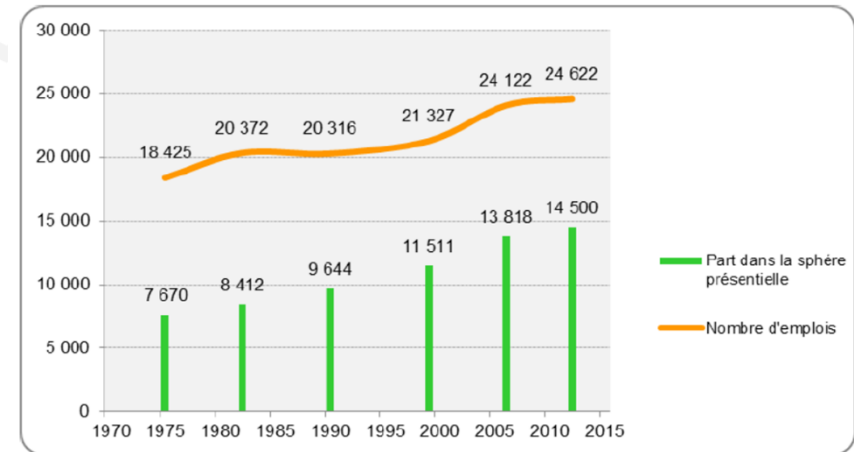
Base économique de la zone d'emploi de Saverne / Sarre-Union



Graphique 37 : Poids de différentes bases de la zone d'emploi de Saverne Sarre-Union (Source : ADCF, CEIL 2006)

Retraitement Indigo – Diag SCOT Alsace Bossue - 2014

activités



41%

59%

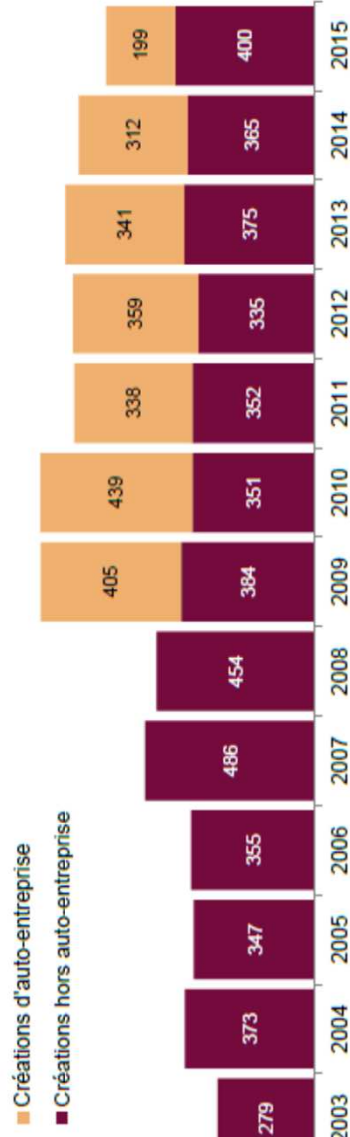
Solde de 6 197 emplois gagnés
+ 6 830 dans la sphère résidentielle
- 633 dans la sphère productive



Démographie des établissements

- 599 créations totales d'établissement en 2015 : 1,8 % des créations régionales
- dont 33,2 % (34,7 %) d'auto-entreprise⁴, soit 199 unités
- 92 défaillances d'entreprise : 1,9 % des défaillances régionales
- Taux de création d'établissement⁵ : 9,6 % (10,6 %)

Evolution du nombre de créations d'établissement – BE de Sarre-Union Saverne



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (champ : activités marchandes hors agriculture)

Répartition des établissements créés

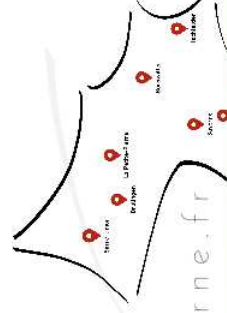
	Nombre	Répartition
Taille*		
0 salarié	519	86,6% (89,8%)
De 1 à 2 salarié(s)	54	9,0% (7,1%)
Plus de 2 salariés	26	4,3% (3,1%)
Catégorie juridique :		
Artisan	98	16,4% (15,0%)
Commerçant	71	11,9% (16,3%)
Profession libérale	157	26,2% (26,3%)
Société à responsabilité limitée	127	21,2% (17,8%)
Société par actions simplifiée	108	18,0% (16,5%)
Autres	38	6,3% (8,2%)

* la taille retenue est celle à la date de création de l'établissement, elle peut ainsi évoluer avec le temps.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements - année 2015 (champ : activités marchandes hors agriculture)

⁴ Les créations d'auto-entreprise correspondent aux demandes d'immatriculations d'auto-entreprise, sachant qu'environ la moitié d'entre elles n'a pas pris d'activité dans l'année d'inscription

⁵ Le taux de création correspond au rapport entre le nombre de créations d'établissement et le stock d'établissements sur la même année



**Tout est question
d'interprétation !**



Tout est relatif...

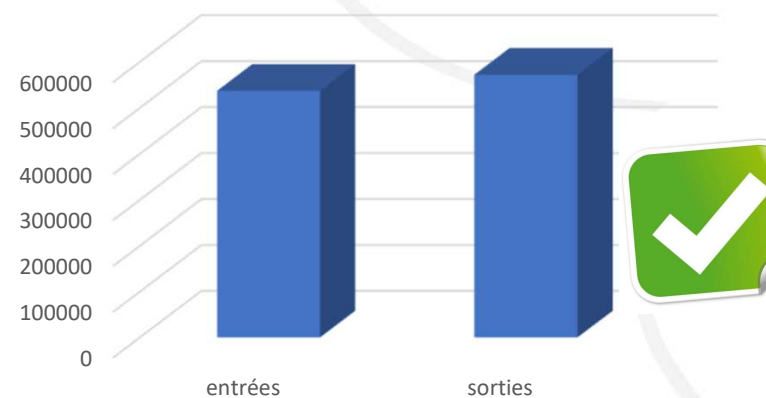
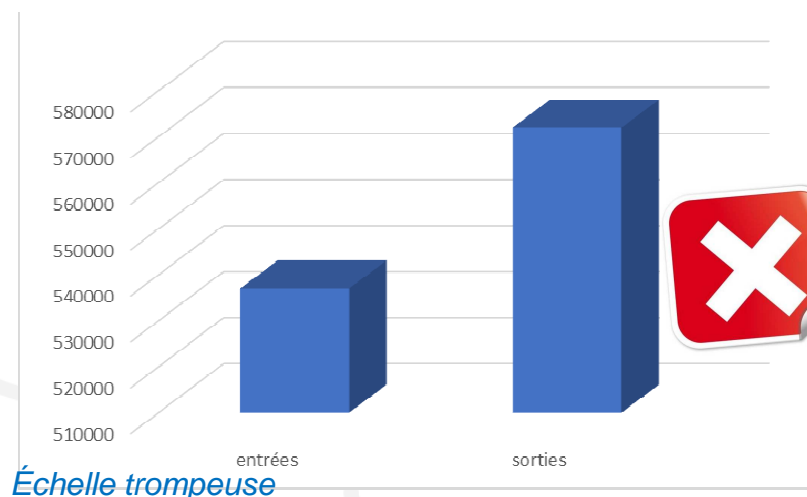
- Stock vs/ flux

à titre d'exemple, en septembre 2016
au niveau national, Pôle Emploi a
enregistré globalement :

- 537 000 entrées
- 572 000 sorties

dont

- 112 000 reprises d'emplois déclarées
- 73 000 entrées en stage
- 238 000 radiations pour défaut d'actualisation (catégorie dans laquelle se trouvent de nombreuses personnes ayant repris une activité)



Tout est relatif...

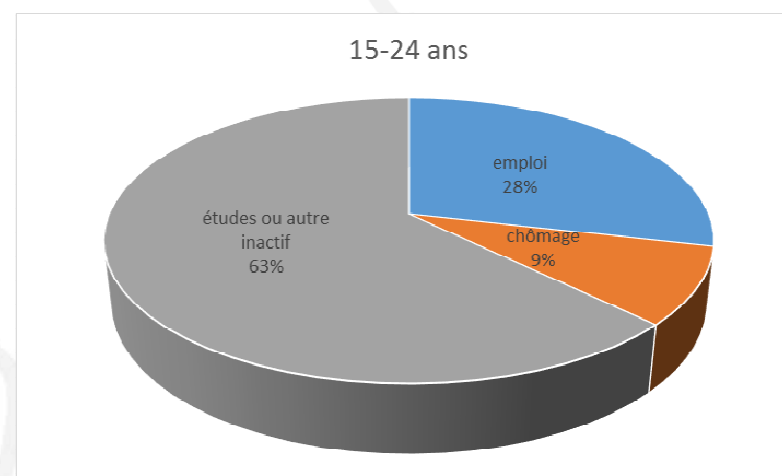
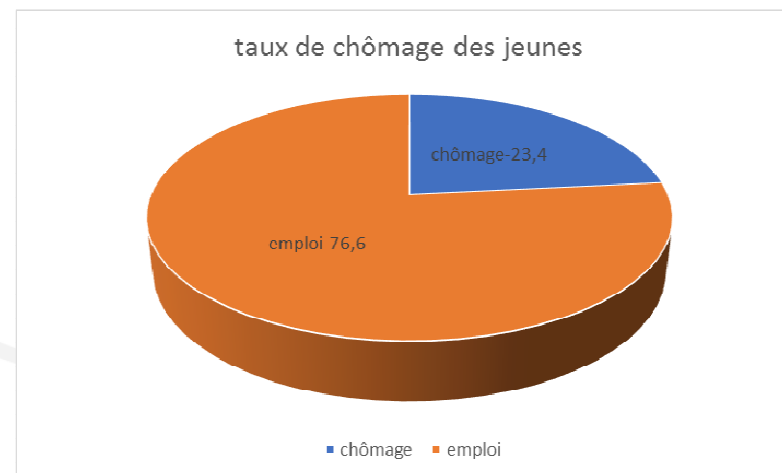
- Chômage des jeunes

Taux de chômage des jeunes en 2014 : 23,4% (BIT), mais la plupart des 15-24 ans sont encore en études.

si l'on considère la part des chômeurs au sein de la population totale des jeunes, son taux reste proche de la moyenne : 8,7 % en 2014, contre 7,0 % pour les 30-54 ans.

Cette proportion est également comparable à celle d'autres pays européens (8,6 % aux Pays-Bas, 9,8 % au Royaume-Uni). C'est la faiblesse particulière du taux d'activité des jeunes Français - 37,0 % contre 67,4 % aux Pays-Bas et 57,9 % au Royaume-Uni - qui explique que le taux de chômage des 15 à 24 ans (23,4 %) est finalement nettement supérieur en France à celui de nombreux pays, dont l'Allemagne (7,7 %), les Pays-Bas (12,7 %) ou le Royaume-Uni (16,9 %).

D'après *l'accès des jeunes à l'emploi*, *Construire des parcours, adapter les aides* - rapport de la Cour des comptes - La documentation Française - oct 2016





Le cadre institutionnel en mouvement permanent



décentralisation

- La **décentralisation en France** est « un processus d'aménagement de l'organisation de l'État qui consiste à transférer des pouvoirs décisionnaires et compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui »¹.
Entre autres, la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a ajouté à l'article premier de la constitution que la France est une république dont « l'organisation est décentralisée ».
- La **déconcentration** est une technique d'organisation des administrations qui consiste à distribuer les agents et les compétences au sein d'une même personne morale, depuis une administration centrale vers ses services déconcentrés.
- En géographie, la **territorialisation** est une approche des politiques publiques qui met l'accent sur les spécificités de chaque territoire, par opposition à une approche verticale organisant l'action publique par secteurs d'activités cloisonnés. Elle passe par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui permet d'adapter les politiques sectorielles aux enjeux locaux et donc aux contraintes et opportunités locales et à leurs évolutions



Rationaliser, mais par où ?

- Union Européenne
- Etat
- Région
- Département
- Intercommunalités
- Communes



Différents regroupements



Une tendance, mais des à-coups...

Etat – Région – Intercommunalités

- 16/12/2010 – loi de réforme des collectivités
 - Conseiller territorial (abandonné)
- 27/01/2014 - loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)
 - Métropoles
 - PETR
 - Clause de compétence générale pour les départements et les régions
 - clarification des compétences avec définition de chefs de file



Une tendance, mais des à-coups...

- 07/08/2015 – loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE)
 - Redécoupage carte des régions, compétences renforcées
 - Commission Territoriale de l'Action Publique (CTAP)
 - EPCI à 15000 habitants mini
 - Conseil de développement et plan climat air énergie pour toute comcom de plus de 20 000 hab
 - La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique
 - schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations régionales pour une durée de cinq ans.
 - La région rédige un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.
 - Discussions sur les collèges qui restent au Département.
 - Transfert des compétences des départements en matière de transport à la région.
 - Le département reste responsable des compétences de solidarité.



7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE GRAND-EST

Sur la base des défis et des attentes qui ont été partagés avec les acteurs économiques et institutionnels, 7 orientations stratégiques pour le développement économique du Grand Est ont été définies, les deux dernières étant à visée transversale.

#1

FAIRE DU GRAND EST UN DES LEADERS EUROPÉENS DE L'INDUSTRIE DU FUTUR ET DE LA BIO-ÉCONOMIE

- Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois
- Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et la modernisation de leur process et outils de production
- Faire de la transition écologique dans l'industrie un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire

#3

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE AFIN DE DOPER LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI DANS LE GRAND EST

- Faire franchir un cap aux PME à fort potentiel de développement
- Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est
- S'appuyer sur les PME à fort potentiel comme leviers d'attractivité

#2

FAIRE DU GRAND EST UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS SUR DES DOMAINES DE SPÉCIALISATION PARTAGÉS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE

- Augmenter les investissements privés dans la R&D et l'innovation, notamment par l'accélération de l'innovation entre les Universités et les Entreprises
- Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat
- Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir (notamment dans le domaine du numérique)

#4

FAIRE DU GRAND EST UNE PLAQUE TOURNANTE DE L'ÉCONOMIE TRANSFRONTALIÈRE, AINSI QU'UNE PLACE ATTRACTIVE SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE)

- Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est
- Regagner en attractivité
- Attirer les investisseurs directs étrangers et ancrer les talents sur le territoire

#5

CRÉER, INNOVER, EXPÉRIMENTER DANS L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DU GRAND EST POUR ANCRER ET DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, EN PRENANT APPUI SUR LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES ET D'AGGLOMÉRATIONS

- Accroître le rayonnement des métropoles et agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités
- Dynamiser la création et le développement d'activité dans tous les territoires
- Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
- Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des territoires et créer, expérimenter et déployer de nouveaux modèles économiques collaboratifs

#7

FAIRE DU GRAND EST UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT RECHERCHANT DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT INNOVANTES

- Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)
- Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
- Renforcer le dialogue avec les acteurs du financement et notamment le monde bancaire
- Actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire

#6

RENFORCER L'EFFICACITÉ, LA RESPONSABILITÉ, LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE ET DES PARTENARIATS, AU SERVICE DE L'EMPLOI, DES COMPÉTENCES ET DES ENTREPRISES DU GRAND EST

- Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
- Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
- Renforcer et mutualiser les capacités d'ingénierie de projet dans et pour tous les territoires, créer des synergies pour « faire région »
- Accompagner la montée en qualification, en proposant des solutions innovantes de formation adaptées aux besoins des entreprises, avec l'ensemble des partenaires

“
Le SRDEII n'est ni un simple schéma, ni une déclaration de principe, mais une prospective, une stratégie et une perspective, des outils et des dispositifs pour le Grand Est.
”

Les élus régionaux pilotes du SRDEII

Loi NOTRE et Emploi

• Article 6 (extraits)

« Art. L. 6123-4.-Le président du conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région signent avec l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1, les représentants régionaux des missions locales mentionnées à l'article L. 5314-1, des organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées et des présidents de maisons de l'emploi et de structures gestionnaires de plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi une convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation.

« Cette convention détermine pour chaque signataire, en cohérence avec les orientations définies dans la stratégie prévue à l'article L. 6123-4-1 et dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, dans le respect de ses missions et, s'agissant de l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1, de la convention tripartite pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 :

« 1° Les conditions dans lesquelles il mobilise de manière coordonnée les outils des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Etat et de la région, au regard de la situation locale de l'emploi et dans le cadre de la politique nationale de l'emploi ;

« 2° Les conditions dans lesquelles il participe, le cas échéant, au service public régional de l'orientation ;

« 3° Les conditions dans lesquelles il conduit, le cas échéant, son action au sein du service public régional de la formation professionnelle ;

« 4° Les modalités d'évaluation des actions entreprises.

« Un plan de coordination des outils qui concourent au service public de l'emploi et à la mise en œuvre de ses objectifs, visant à rationaliser et à mutualiser les interventions à l'échelle des bassins d'emploi, est inscrit dans la convention régionale pluriannuelle. » ;

« Art. L. 6123-4-1.-Le président du conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région élaborent une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles, en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. »



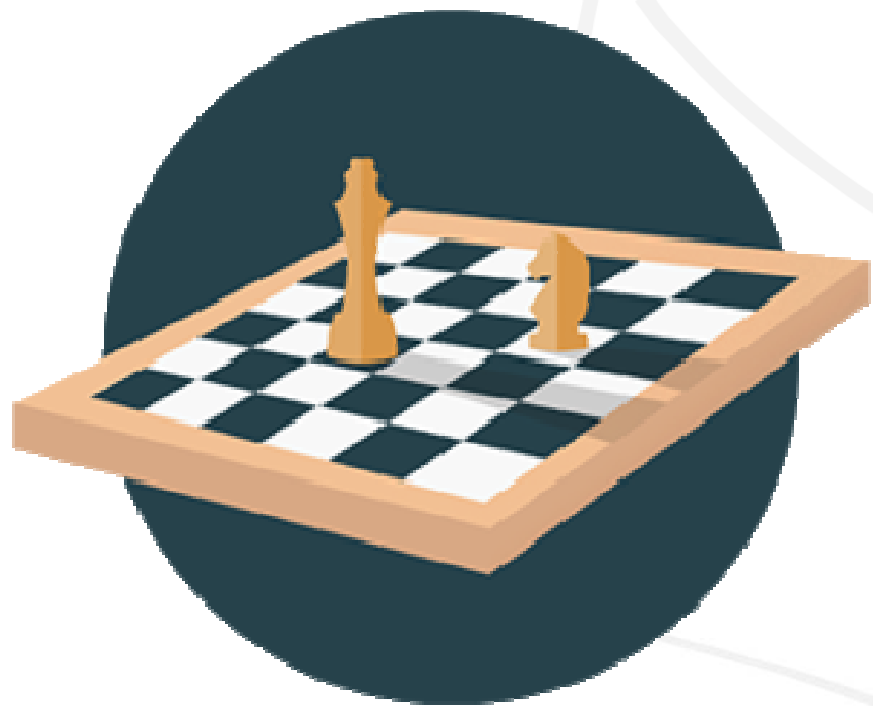
Loi NOTRE et Emploi

- Article 7 (extraits)

« Art. L. 5311-3-1.-L'Etat **peut** déléguer à la région, dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8-1 du code général des collectivités territoriales et après avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, la mission de veiller à la complémentarité et de coordonner l'action des différents intervenants, notamment les missions locales, les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, Cap emploi et les maisons de l'emploi, ainsi que de mettre en œuvre la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences, sans préjudice des prérogatives de l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du présent code. La région évalue le taux d'insertion dans l'emploi.

« La convention de délégation signée entre les présidents des régions délégataires et le représentant de l'Etat précise les objectifs et les conditions d'exercice et de suivi de la délégation, notamment les conditions de transfert par l'Etat aux régions délégataires des crédits affectés hors dispositifs nationaux des politiques de l'emploi. »





ENJEUX

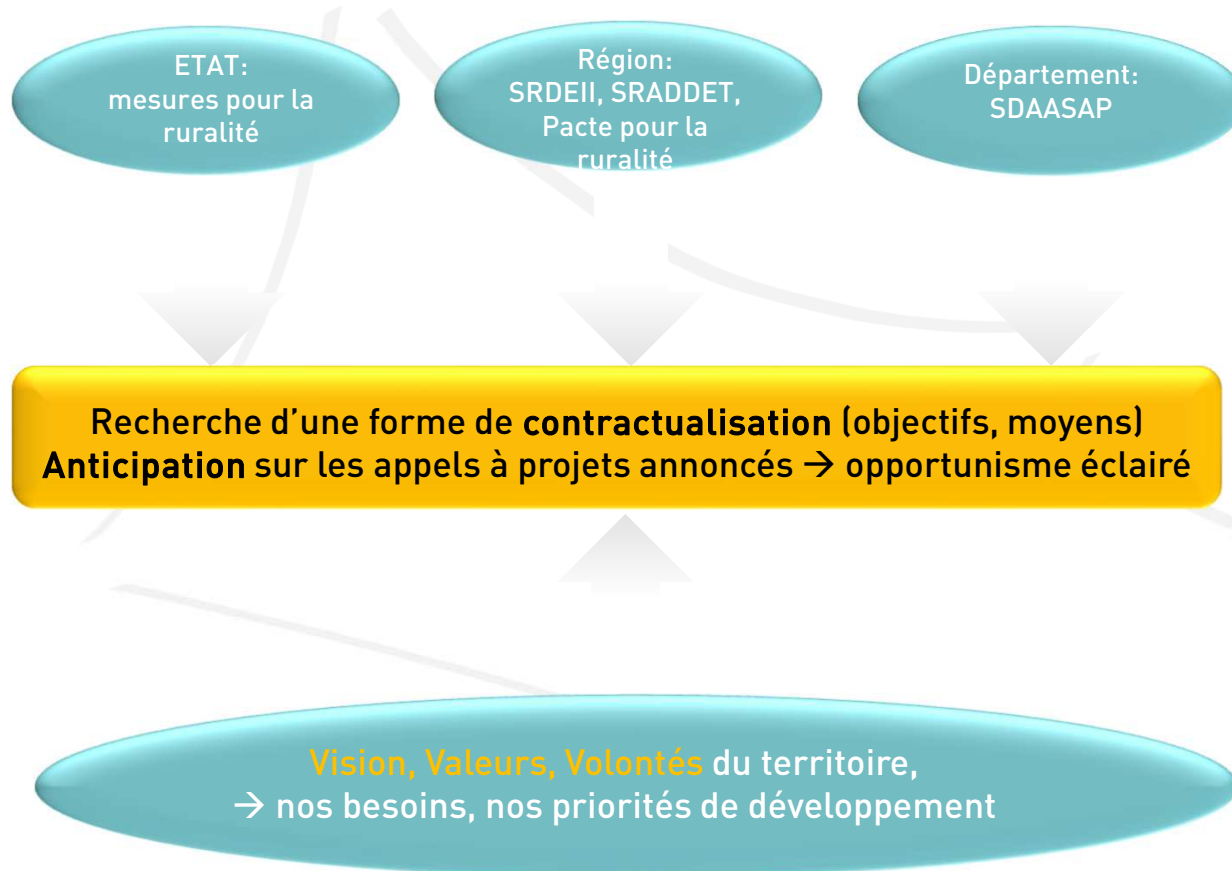


Economie

- Chômage persistant, nouvelles formes d'emplois (travail vs emploi)
- Vieillissement de la population
- Economie touristique et du loisir
- Transition énergétique
- Baisse de l'emploi industriel vs baisse de l'industrie

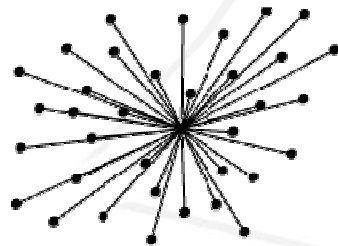


Enjeux organisationnels

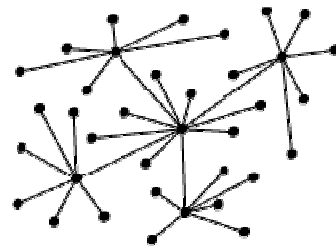


Éléments de réflexion

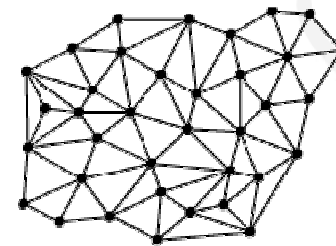
- Glocalisation
- Uberisation
- La société du peer-to-peer



centralised



decentralised



distributed



économie
de proximité

le territoire à chaleur ajoutée

création
d'entreprise

TRANSPORT ET
DEPLACEMENTS

aménagement
sanitaire



www.facebook.com/paysdesaverne

Sarre-Union
Drulingen
La Petite-Pierre

Bouxwiller
Hochfelden



@PaysdeSavernePP



climat
et
énergie

Saverne
Marmoutier
développement de
l'emploi

TOURISME

bâtiment
performant

